



CAPD du 19 octobre 2017 : déclaration du SNUDI-FO 95

Monsieur le directeur académique,

Dans le cadre de la journée de grève appelée par les 9 fédérations de la Fonction Publique, les enseignants des écoles du Val d'Oise ont été massivement en grève le mardi 10 octobre ! Des dizaines et des dizaines d'écoles étaient fermées dans le département. Dans beaucoup d'écoles, la grève était majoritaire.

Le mécontentement est énorme. Les enseignants, avec l'ensemble des fonctionnaires, étaient en grève contre les mesures du gouvernement Macron (augmentation de la CSG, blocage du point d'indice entraînant des pertes de pouvoir d'achat cumulées de 16% depuis 2000, journée de carence rétablie au 1er janvier 2018, non renouvellement des contrats aidés...). Pendant qu'il signe des ordonnances remettant en cause les droits individuels et collectifs contenus dans le code du travail, le gouvernement s'en prend également aux fonctionnaires : c'est la régression sociale dans tous les secteurs !

Pour le SNUDI-FO, la journée du 10 octobre est un avertissement au gouvernement. Or, le 16 octobre, si ce n'est la compensation de la CSG pour tous, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a confirmé les mesures annoncées et donc la marche des fonctionnaires vers l'austérité.

Compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les salariés et les droits sociaux, Force Ouvrière considère qu'une mobilisation interprofessionnelle public/privé tous ensemble, avant la ratification des ordonnances est nécessaire pour les salariés. Pour Force Ouvrière, bloquer par la grève la ratification des ordonnances en novembre, c'est se donner les moyens de bloquer toute la politique de ce gouvernement -réformes en cours et réformes annoncées- : code du travail, assurance chômage, retraites, formation professionnelle et apprentissage. C'est aussi le seul moyen de stopper les mesures dévastatrices pour les services publics et les agents publics.

La CAPD d'octobre consacrée chaque année aux promotions est, comme celle du mouvement, particulièrement attendue par nos collègues. Or, comme vos services nous l'ont indiqué : « *l'application permettant d'établir la liste des promotions n'est pas encore disponible* », reportant d'autant d'éventuelles promotions pour nos collègues. La CAPD est finalement maintenue avec les autres points à l'ordre du jour

Mais venons-en à **PPCR et les problèmes que l'application du décret va poser.** Jusqu'à présent, chaque année, le classement des collègues se fait par le biais de barèmes chiffrés, précis et incontestables des promouvables, permettant ensuite d'établir la liste des promus.

Pour cette nouvelle campagne de promotions, cela pourrait être encore le cas puisque les collègues inspectés en 2016-2017 dans notre département aux échelons 6 et 8 ont tous eu une note d'inspection. **Va-t-on bien utiliser ces notes de l'an passé pour calculer les barèmes, classer les collègues cette année et donc attribuer les promotions ? Le SNUDI FO 95 demande que les barèmes habituels, s'appuyant sur les notes et l'ancienneté puissent être maintenus.**

Nous souhaitons avoir des informations et des réponses sur ce point.

La CAPD de ce jour doit également évoquer le bilan de rentrée. Le SNUDI FO 95 souhaite vous interpeller sur plusieurs points.

1) Les collègues MAD sans affectation

Des dizaines et des dizaines d'enseignants pour la plupart néotitulaires ont été placés à la rentrée en surnombre dans les écoles, sans affectation, sans information, sans perspective, sans échéance pour connaître leur affectation. Ils ont effectué différentes tâches d'AVS, d'ATSEM, de secrétariat... très peu d'enseignement. La plupart ont donc extrêmement mal vécu cette rentrée. La situation n'est d'ailleurs pas encore tout à fait réglée pour certains. **Pourquoi n'ont-ils pas été placés ZIL ou BD plus rapidement ? Pourquoi certains n'ont-ils pas pu effectuer des remplacements dans l'école même où ils étaient, alors qu'un enseignant de l'école était absent et non remplacé ?** Enfin, nous répétons ce que nous vous avons indiqué par courrier à la mi-septembre : avec ce constat de surnombre, nous ne comprenons pas le refus massif des détachements, mutations et disponibilités du mois de juin dernier dans le département.

2) les inscriptions GAIA pour les 18h d'animations pédagogiques

Nous vous avons également adressé un courrier récemment à propos des formations

imposées, formations subies, formations identiques d'une année à l'autre, des inscriptions « à l'aveugle » c'est à dire sans lieu, sans date et sans horaire. **La situation est de plus en plus mal vécue dans les écoles.** Les collègues demandent à pouvoir avoir le choix de leur formation et surtout connaissance des calendriers au moment de leur inscription, dans des délais qui leur permettent d'organiser leur vie personnelle.

3) **la situation des PES à l'ESPE de Cergy**

Plus d'un mois après la rentrée à l'ESPE, les stagiaires ne disposent pas d'un emploi du temps fixe et déterminé, quels que soient les groupes. Tout se fait « au jour le jour », avec des changements d'horaires intempestifs. Chaque jour, les PES doivent passer devant un tableau d'information pour prendre connaissance des cours du jour et des horaires. A titre d'exemple, un courriel du secrétariat de l'ESPE envoyé aux PES de plusieurs groupes le 4 octobre à 17h pour les prévenir d'un cours de « *construction d'expérience du métier* » le 5 octobre de 9h à 18h45... **Cette situation est insupportable et n'est pas tenable. Comment s'organisent les PES qui ont des enfants ?** Même les enseignants-formateurs se plaignent de la situation. Nous interpellons également le directeur de l'ESPE de Versailles sur cette situation.